

## ARRETE N° AV 23 – 038 PORTANT NOUVELLE NUMEROTATION

### LE MAIRE DE SAINT HILAIRE DE CLISSON

**VU** le Code général des Collectivité Territoriales et notamment l'article L2213-28 ;

**VU** le code de la Voirie Routière ;

**Considérant** qu'il convient de numéroté les 2 cellules commerciales et les 2 logements créés situés sur la rue du Surchaud ;

## ARRETE

**ARTICLE 1** : Le numérotage de la maison est assuré par la Commune.

Le lot reçoit le numéro de voirie suivant selon **le plan joint** :

N° DE VOIRIE	N° DE SECTION	N° DE PARCELLE
26 Bis	AA	239

### **ARTICLE 2** :

Le présent arrêté vaut certificat de numérotage au sens cadastral du terme. Le numérotage comporte, pour chaque rue, une série continue de numéros, à raison d'un seul numéro par immeuble caractérisé par une entrée principale.

### **ARTICLE 3** :

Le numérotage est matérialisé par l'apposition d'une plaque en tôle vernissée portant en chiffres arabes blancs sur fond bleu le numéro de l'immeuble, fournie par la mairie.

La plaque sera apposée de préférence sur la façade de chaque maison au-dessus de la porte d'entrée (ou immédiatement à gauche de celle-ci), ou sur le mur de clôture à gauche de l'accès naturel et piétonnier, ou à défaut sur la boîte à lettres.

### **ARTICLE 4** :

Les frais d'entretien et de réfection du numérotage sont à la charge du propriétaire. Les propriétaires peuvent toutefois être autorisés à procéder à leur frais à l'apposition d'une autre plaque correspondant à leur numérotation officielle, sachant qu'aucun changement ne pourra être opéré que sur autorisation et sous le contrôle de l'autorité municipale. Les numéros devront toujours restés constamment nets, lisibles et facilement accessibles à la vue de tous.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques,
- Au Centre de Tri Postal de Mouzillon,
- Aux services SIG de Clisson Sèvre Maine Agglo,
- Aux services de Secours et à la Gendarmerie de Clisson Gétigné
- Aux intéressés

A St Hilaire de Clisson, le 27 avril 2023  
Monsieur Le Maire, Denis THIBAUD



ARRETE N° AV 23 – 038  
PORTANT NOUVELLE NUMEROTATION



Localisation du 26 Bis rue du Surchaud  
44190 SAINT HILAIRE DE CLISSON

